

Défendre les contre-pouvoirs et opposer un futur désirable

■ Pierre-Arnaud Perrouty,
directeur de la Ligue des droits humains ■

Ce rapport 2025 confirme malheureusement ce que la Ligue des droits humains dénonce depuis plusieurs années : une montée du populisme, une diffusion des idées d'extrême droite au sein de partis traditionnels, une fragilisation du cordon sanitaire, une montée en puissance des visions sécuritaires et une remise en cause de l'État de droit et des droits humains. Mais ce qui frappe particulièrement, c'est une emprise grandissante du pouvoir exécutif sur la conduite des affaires publiques et un affaiblissement corrélatif des contre-pouvoirs. Un affaiblissement qui est à la fois trop assumé et décomplexé pour ne pas y voir un véritable projet politique de la coalition au pouvoir, et non simplement un effet d'opportunité au gré de crises successives.

Les démocraties ont été pensées dès le 18^{ème} siècle en termes de séparation des pouvoirs. Le gouvernement, pouvoir exécutif, doit respecter la loi et les pouvoirs législatif et judiciaire, c'est la base de l'État de droit. Cet équilibre essentiel est complété par la surveillance exercée par le peuple : en contrepartie de l'autorité qui lui est conférée, le gouvernement doit rendre des comptes et donc accepter l'idée que ses actions soient examinées de près. C'est le rôle de la presse, des syndicats et de la société civile que d'analyser de manière critique l'action d'un gouvernement, quelle que soit sa couleur politique. Un rôle de vigilance, de dénonciation et d'action quand c'est nécessaire, y compris par voie judiciaire. Un rôle que la Cour européenne des droits de l'homme a qualifié de « chien de garde de la démocratie ». Or les instances qui incarnent ces contre-pouvoirs sont aujourd'hui délibérément attaquées ou affaiblies.

Le premier cas flagrant est celui de la Justice. Comme le rappelle Anthony Rizzo dans son article, la justice est chargée de juger les personnes poursuivies, de trancher les litiges et ainsi de maintenir la paix sociale. Elle constitue aussi un contre-pouvoir dont le rôle est de corriger les excès du gouvernement et du Parlement. Les batailles autour de la compétence et de la nomination des juges aux États-Unis, en Hongrie et en Pologne démontrent l'importance cruciale de ce contre-pouvoir. Il n'est donc pas du tout anodin que la Justice soit si mal financée, la Belgique restant largement en-dessous de la

moyenne européenne. Selon le Tableau de bord de la justice dans l'Union européenne (UE) publié en 2025 (sur base de chiffres de 2023) par la Commission européenne, la Belgique consacre moins de 0,25 % de son PIB à la justice, ce qui la place au 22^{ème} rang sur 27 en Europe. Cette situation est intenable et a été dénoncée par les acteur·ices de la justice tout au long de l'année. Par ailleurs, la N-VA n'a pas abandonné son rêve de créer un mécanisme qui permettrait au Parlement de ne pas respecter les décisions de la Cour constitutionnelle, ce qui affaiblirait radicalement la portée de ses décisions et remettrait fondamentalement en cause à l'équilibre des pouvoirs en Belgique.

La presse est également attaquée ou affaiblie, de trois manières distinctes. La première résulte d'attaques frontales par des figures politiques. Un président de parti dénigre ainsi régulièrement la RTBF et, dans un authentique élan trumpien, s'autorise à la qualifier de « fournisseur officiel de fake news » et à appeler la rédaction pour demander le retrait d'un article et menacer un journaliste. La seconde manière résulte d'actions judiciaires pour tenter de censurer une production journalistique, actions qui se sont multipliées contre les médias depuis 2024. Avec des décisions judiciaires contrastées, même si la plupart ont rappelé le principe de l'interdiction de la censure préalable. La troisième provient de la concentration des médias qui est en cours en Belgique, en particulier avec la fusion entre les groupes Rossel et IPM. Si elle devait être validée, cette fusion rassemblerait plus de 90 % de la presse francophone belge, avec de grands risques pour la diversité de l'information et pour l'emploi au sein de différentes rédactions.

Enfin, les attaques contre la société civile sont peut-être l'élément le plus marquant de cette année écoulée. Les associations sont aujourd'hui directement menacées sur plusieurs fronts, à commencer par leur financement. La Flandre a montré la voie en repolitisaient le sujet. Une douzaine d'organisations ont perdu leurs subsides au prétexte fallacieux qu'elles seraient « impliquées dans l'extrémisme violent » ou « ne s'en distancient pas clairement ». Le gouvernement flamand souhaite également modifier les règles de contrôle. Dans une carte blanche publiée dans *De Standaard* le 18 décembre 2025, intitulée « La démocratie s'effrite également chez nous », des associations et syndicats tiraient la sonnette d'alarme : « le gouvernement flamand va bientôt faire examiner tous les cadres de subventionnement dans le domaine du bien-être, non pas par des experts en la matière, mais par des comptables du ministère

des Finances. » Sous prétexte d'évaluations techniques, les subsides sont ainsi en passe de devenir un instrument de discipline. Le message est limpide : porter une voix trop critique peut aboutir à la suppression du financement.

Côté francophone, le financement des associations au titre de l'éducation permanente est également en pleine tempête. Le gouvernement entend couper les subsides d'associations jugées trop proches de partis politiques, ce qui porterait atteinte à la liberté associative. Il est par ailleurs difficile de ne pas y voir, comme en Flandre, une volonté de faire taire des voix critiques. C'est pourtant la mission première des associations aux termes mêmes du décret de 2003 (modifié en 2018) qui organise l'éducation permanente en Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon son article premier, ce décret vise au développement de « l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective ». Pour atteindre cet objectif, le décret précise explicitement que les pouvoirs publics doivent apporter leur soutien aux associations qui développent au sein de la population « une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ».

Il faut analyser cette tentative de remise au pas dans un contexte plus large de fragilisation du secteur associatif. À Bruxelles, les incertitudes grandissantes et la précarisation dues à l'absence de gouvernement deviennent hautement problématiques pour de nombreuses organisations. La décision du gouvernement fédéral, en décembre 2025, de diminuer la déductibilité fiscale des dons aux associations fragilise un peu plus tout le secteur. Enfin, on rappellera le projet du ministre de l'Intérieur qui permettrait au gouvernement de dissoudre par arrêté royal des organisations qui porteraient atteinte à la sécurité nationale ou à l'ordre démocratique. Ce projet donnerait un pouvoir exorbitant au gouvernement sur base de critères flous. Or, en démocratie, des interdictions de ce type doivent répondre à des conditions juridiques strictes et être prononcées par un juge, pas par le pouvoir exécutif.

À l'heure de faire le bilan de cette année 2025, il faut bien constater une volonté politique claire d'affaiblir les contre-pouvoirs. Dans ce contexte, la voie est étroite pour une association comme la Ligue. Il n'est manifestement plus suffisant d'invoquer les droits

fondamentaux, la Constitution ou la Convention européenne des droits de l'homme. Le gouvernement actuel se soucie fort peu de respecter le droit, et lorsque le droit contrevient à ses projets politiques, il propose tout simplement de s'en affranchir. Dénoncer le fait qu'une politique soit contraire au cadre de référence des droits humains n'est donc plus opérant. Il faut continuer à rappeler ce cadre, à le mobiliser, notamment par des actions judiciaires, mais ce ne sera pas suffisant.

Il devient alors crucial de mobiliser une part plus grande de la population et de renforcer les alliances. Il nous revient de proposer un imaginaire désirable, de ne pas nous replier dans une posture défensive mais d'opposer une vision tout aussi décomplexée de la société à laquelle nous aspirons. Une société faite de sécurité sociale, de liberté de circulation, de libertés publiques, de respect de la vie privée et de protection des données, de transition énergétique juste. De montrer, en somme, qu'il ne s'agit pas d'utopies dissolubles dans les contraintes du réel mais de choix politiques que nous pouvons mettre en œuvre dès maintenant pour construire la société dans laquelle nous voulons vivre.